

## Le droit de prescrire des infirmières: l'expérience de l'OIIQ

**Chantale Desbiens, inf., M. Sc. inf.**

Directrice adjointe, OIIQ  
en collaboration avec

**Hélène Tremblay, inf., B. Sc.**

Infirmière-conseil, OIIQ

| 05.06.18

Présentation dans le cadre du  
Congrès du SIDIIEF  
Bordeaux, France



Ordre  
des infirmières  
et infirmiers  
du Québec

### Plan de la présentation

- Introduction
- Règlement
- Principes et considérations déontologiques
- Processus de délivrance d'un numéro de prescripteur
- Parties prenantes et conditions gagnantes
- Échange et discussion

## Introduction

3

## Objectifs de la présentation

- Présenter le cadre réglementaire qui autorise les infirmières et les infirmiers à prescrire et illustrer le processus de délivrance d'un numéro de prescripteur
- Exposer le rôle déterminant d'un ordre professionnel dans l'essor de pratiques professionnelles émergentes

4

## Mission et obligations de l'OIIQ

- > Mission principale :
  - > assurer la protection du public notamment par le contrôle de l'exercice de la profession de ses membres
  
- > Obligations prévues par le *Code des professions* et la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* :
  - > contrôler la compétence et l'intégrité des membres
  - > surveiller l'exercice de la profession
  - > assurer la mise à jour des connaissances

5

## Activités professionnelles réservées

*Loi sur les infirmières et les infirmiers* (RLRQ, chapitre I-8)

### 17 activités réservées

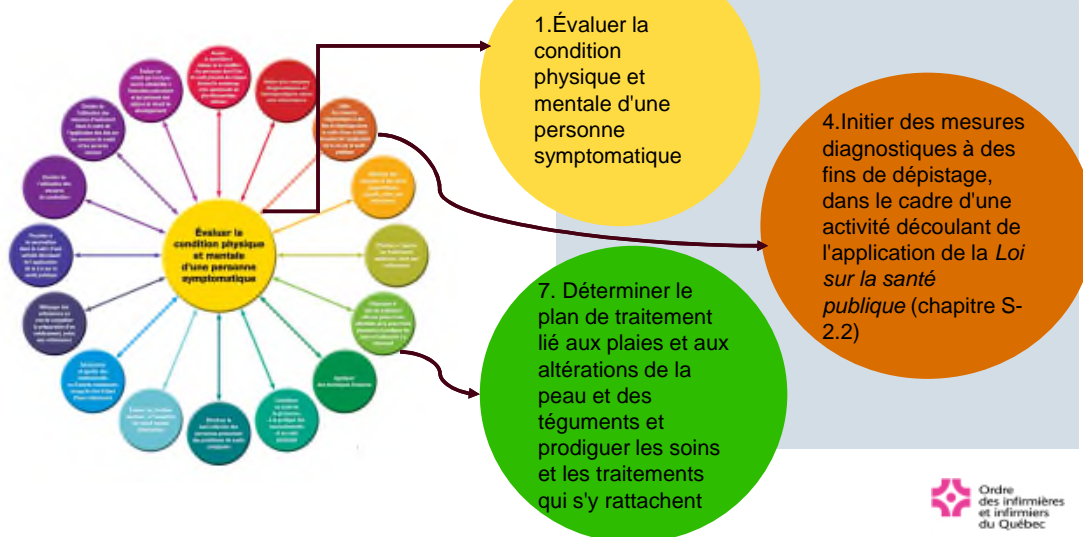
- Caractère invasif
- Risque de préjudice
- Compétences et connaissances requises



6

## Le droit de prescrire des infirmières

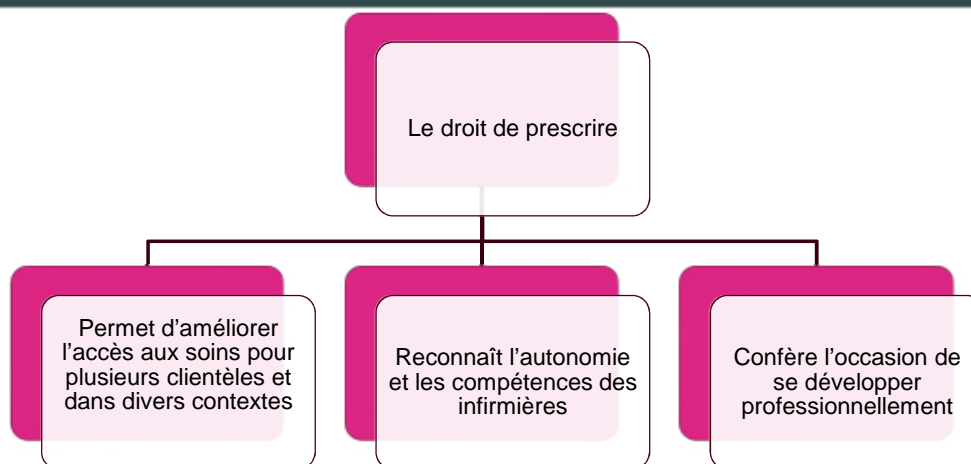
Lié aux trois activités suivantes



7

## Contexte de l'adoption du Règlement

Pourquoi autoriser les infirmières à prescrire ?



8

## Règlement

9

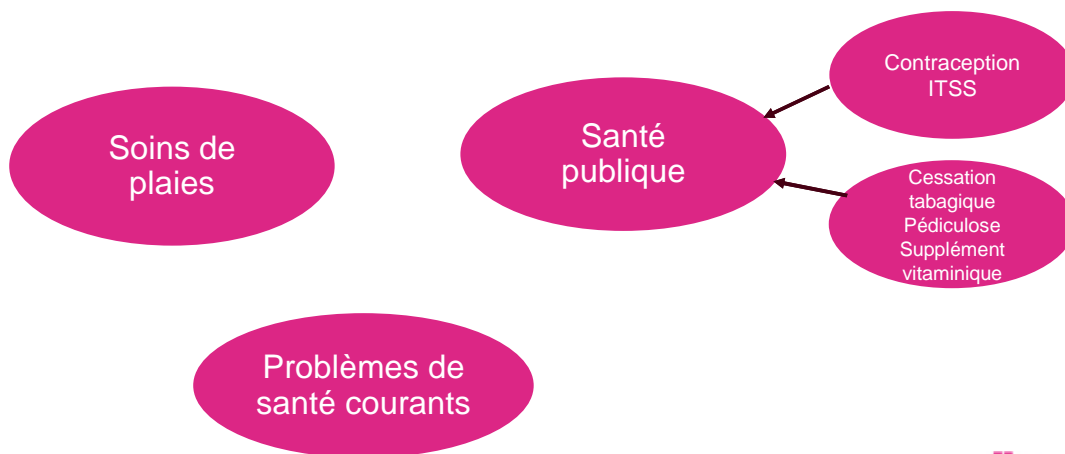
## Le Règlement

*Le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière et un infirmier, pris en application de la **Loi médicale** :*

- Est entré en vigueur le 11 janvier 2016
- Autorise l'infirmière, selon certaines conditions de formation ou d'expérience, à prescrire :
  - > Des analyses de laboratoire, des produits, des médicaments et des traitements dans le domaine des soins de plaies.
  - > Certains médicaments ou traitements dans le domaine de la santé publique ou pour traiter un problème de santé courant (p. ex. : contraception hormonale, suppléments vitaminiques, antifongiques chez le bébé allaité, etc.).

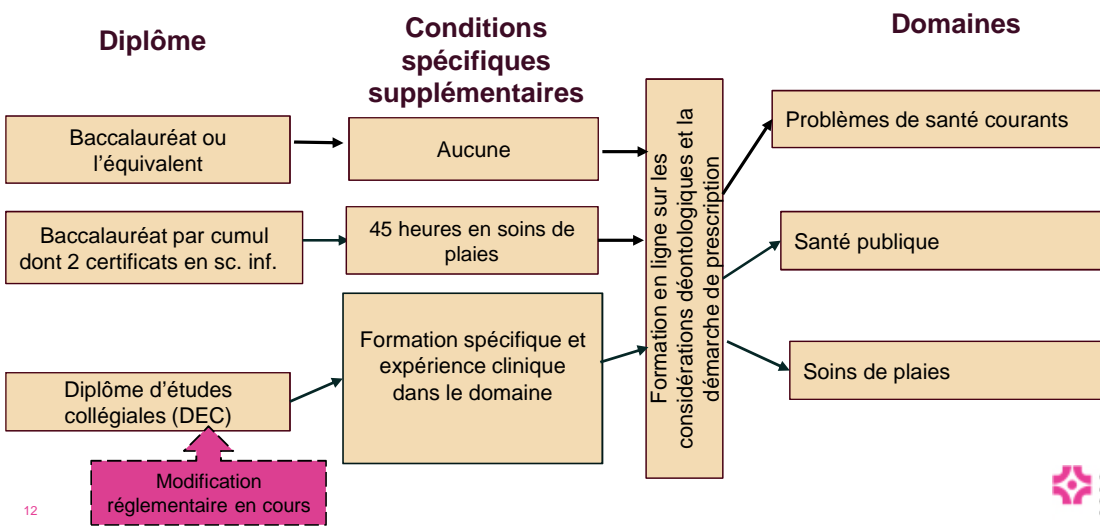
10

## Domaines visés par le Règlement



11

## L'admissibilité



12

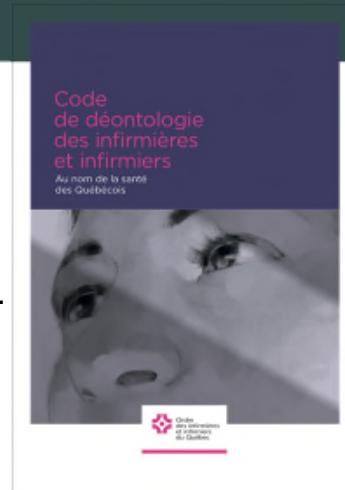
## Principes et considérations déontologiques

13

## Principes et considérations déontologiques

L'infirmière doit :

- agir dans l'intérêt du patient;
- favoriser la collaboration interprofessionnelle;
- engager pleinement sa responsabilité professionnelle.

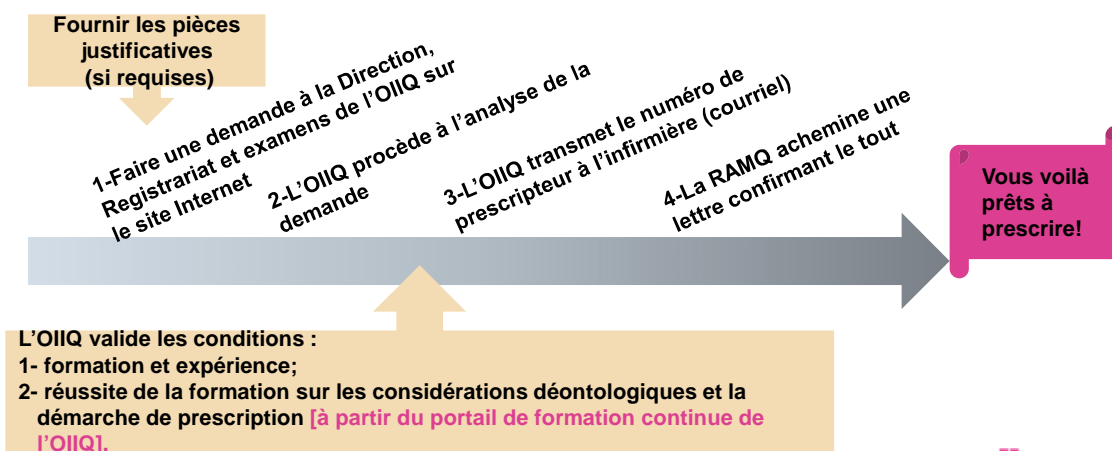


14

## Processus de délivrance d'un numéro de prescripteur

15

## Conditions et modalités pour la délivrance du numéro de prescripteur



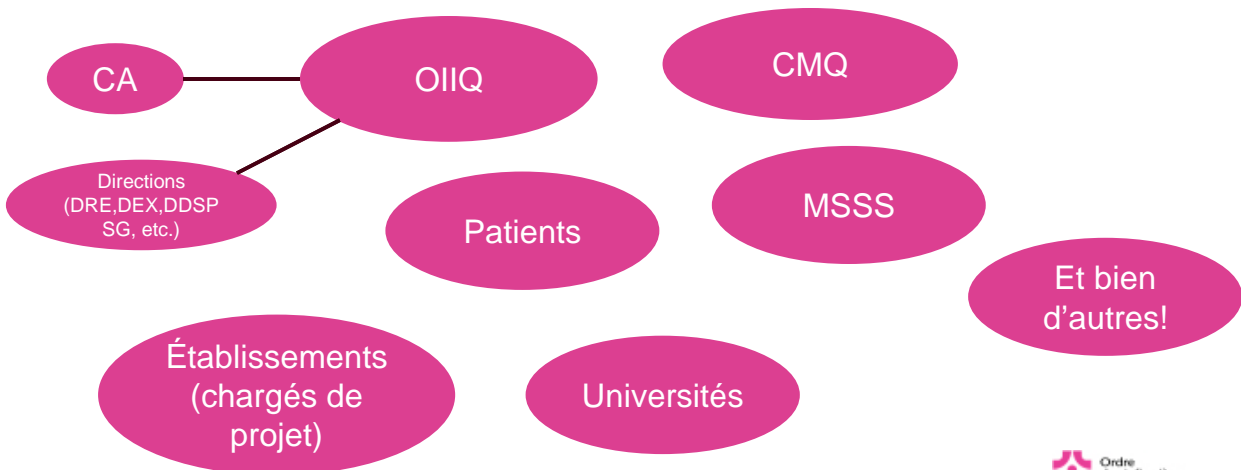
16



## Parties prenantes et conditions gagnantes

17

## Principales parties prenantes



18

## Des outils concrets @ www.oiiq.org

Dans la section *Outils cliniques* de l'onglet *Droit de prescrire*

- Guide explicatif conjoint: OIIQ-CMQ
- Article de pratique clinique: Nouvelles recommandations pour la prise en charge des nausées et vomissements de la grossesse (Leclerc, J. & al., (2017). *Perspective Infirmière*, 14(4))
- Protocoles :
  - INESSS - Protocole québécois pour le traitement d'une infection à Chlamydia trachomatis ou à Neisseria gonorrhoeae chez une personne asymptomatique et ses outils
  - INSPQ - Protocole de contraception du Québec
- Directives cliniques :
  - prescrire un supplément vitaminique et de l'acide folique en périnatalité
  - prescrire un médicament topique pour le traitement de l'infection fongique (candida) de la peau ou des muqueuses chez le bébé et chez la mère qui allaite
  - à l'intention de l'infirmière autorisée à prescrire une thérapie de remplacement de la nicotine (TRN)

19



## Des moyens tangibles pour soutenir les membres

- Rencontres
- Formation (présentiel, webinaires)
- Équipe à l'OIIQ (infirmières, agentes) et numéro de téléphone et adresse courriel dédiés
- Comité de vigie OIIQ – CMQ
- Comités d'experts (infirmières et médecins)
- Projet de recherche avec l'Université de Montréal
- Etc.

20



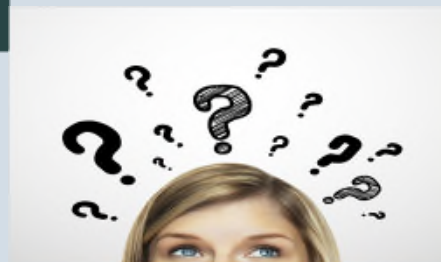
## Le droit de prescrire : un levier pour mieux soigner

Laissons la parole à une infirmière

<https://www.oiiq.org/portrait-prescrire-en-etablissement?inheritRedirect=true>

21

## Échange et discussion



22

Merci !

Pour plus d'information :

[chantale.desbiens@oiiq.org](mailto:chantale.desbiens@oiiq.org)